

**PORT : LE CROUESTY - ARZON**

**NOTE N° 03/2018**

Rédacteur :  
Magali ROBERT

Le Crouesty  
02-97-53-73-33

**OBJET: Réunion du Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance  
LE CROUESTY-ARZON 17 mai 2018**

**Pièce Jointe** Document CLUPIPP distribué en réunion

**Présents :**

M. Jean-François THOMAS : Représentant du Département du Morbihan  
M. Franck NOEL : Surveillant des ports départementaux d Morbihan  
M. Michel LE BRAS : Directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan  
M. Jean-Marc GAUTER : Directeur du Port du Crouesty, Compagnie des ports du Morbihan  
M. Jean-Claude HAMON : Ingénieur à la Compagnie des ports du Morbihan  
Mme Magali BÜRKLI-ROBERT : Employée au Port du Crouesty, Compagnie des Ports du Morbihan

41 plaisanciers membres du Clupipp présents.

**1. Fonctionnement du CLUPIPP**

M. Jean-François Thomas souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle le rôle et les objectifs du CLUPIPP conformément aux obligations du code des Transports. Il rappelle que cette nouvelle réunion a été organisée pour échanger de manière plus sereine et sur une plus longue durée.

**2 Intervention de Michel Le Bras**

M. Michel Le Bras rappelle que le CLUPIPP est un moment d'échange pour assurer la relation avec chaque plaisancier. L'échange est permanent entre les plaisanciers et la capitainerie. Ce mode d'échange est souvent plus agréable que le cadre collectif. Il demande à ce que la réunion se déroule calmement et de façon ordonnée : exposé du projet, questions, échanges.

**3 Présentation du projet d'urbanisme par Jean-Claude Hamon**

M. Jean-Claude HAMON expose le projet d'urbanisme déjà disponible à la consultation sur les sites internet de la Mairie et du Port du Crouesty-Arzon, et par conséquent disponible à tout moment. Il rappelle qu'il est possible d'envoyer des emails pour des demandes plus particulières sur ce dossier. Les enjeux sont identifiés.

**DESTINATAIRES : Affichage en capitainerie - site internet  
COPIES : R. TABART (Maire d'Arzon)  
M. LE BRAS – A. DEVYS**

M. GLOAGUEN interrompt la présentation car il souhaite connaître la provenance des financements et leurs objectifs. Il considère qu'il n'y a pas assez de dialogue avec les plaisanciers.

Mme MASSULTEAU ne souhaite pas revoir cette présentation mais avoir des réponses aux questions déjà posées.

M. Jean-François THOMAS souhaite avancer dans les discussions. M. Michel LE BRAS précise que l'objectif de cette étude de projet est bien de construire l'avenir avec l'aide de l'ensemble des parties prenantes. L'enjeu de la Compagnie des Ports du Morbihan est de faire évoluer les services, les infrastructures et l'environnement pour améliorer la qualité de navigation des plaisanciers. La prévision financière s'élève à 17 millions d'euros : 10 millions à charge de la Compagnie et 7 millions pour Golfe Morbihan Vannes Agglomération et la commune d'Arzon. Les installations qui seront réalisées sur le domaine public maritime (office du tourisme, maison de la mer) donnent lieu à une redevance domaniale versée à la Compagnie (augmentation du chiffre d'affaires)

M. LE BRAS rappelle par ailleurs que le projet de dragages du port du Crouesty est la priorité des investissements.

### **3 Autres sujets**

M. GZYL souhaite aborder la question de l'éclairage des parkings et de la sécurité du port. Il s'inquiète qu'aucun éclairage ne soit installé notamment sur le parking Noroit. M. Jean-Marc GAUTER indique que des études sont en cours pour mettre en place des installations qui ne soient pas reliées avec le réseau communal.

M. Brunet demande s'il est possible d'agrandir le port à flot coté Kercouedo, M. Jean-Claude Hamon répond que cet endroit sert de zone de dissipation de la houle et ne peut pas être modifié.

La séance est levée à 17h.